

UNIVALOM

Siège :

449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés :30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents :16

Votants :33

Procuration :8

Date de la convocation :
27 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 juillet 2025

Délibération 2025-16

OBJET : Autorisation de signature – Avenants à 5 lots des marchés de services d'assurances

Le 4 juillet 2025 à 10h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, Kevin SEBASTIAN, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALEND, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Anne-Laure SEBBAR à Catherine LANZA
Anne-Marie BOUSQUET à Françoise THOMEL
Philippe DELEAN à Bernard ALEND
Denise LAURENT à Xavier WIIK
Daniel LE BLAY à Hassan EL JAZOULI
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT
Philippe DELEAN à Marc OCCELLI

Membres excusés :

Patrick PEIRETTI, Khéra BADAoui, Gilbert HUGUES, Christophe FONCK, Fabrice MORENON, Jean-Marc DELIA

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20250704-2025-16-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibérations n°2022-67 en date du 09 décembre 2022 et n°2023-16 en date du 06 avril 2023, Monsieur le Président a été autorisé à lancer 8 lots relatifs aux marchés de services d'assurances pour les besoins d'UNIVALOM, détaillés comme suit :

- Lot n°1 : Assurance Responsabilité Civile exploitation et professionnelle attribué à la Société SMACL ASSURANCES, pour une prime annuelle de 5 136,15 €HT.
- Lot n°2 : Assurance Responsabilité Civile Pollution déclaré infructueux en l'absence de toute offre remise.
- LOT n°3 : Multirisques bureaux et risques simples attribué à la Société SMACL ASSURANCES, pour une prime annuelle de 1 301,30 €HT.
- LOT n°4 : Assurance Multirisques industrielle déclaré infructueux en l'absence de toute offre remise.
- LOT n°5 : Assurance Responsabilité Civile mandataires sociaux attribué à la Société SMACL ASSURANCES, pour une prime annuelle de 1 000 €HT.
- LOT n°6 : Assurance protection juridique des agents et élus pour une prime annuelle de 166.92 €HT attribué au candidat ACL COURTAGE/CFDP ASSURANCES pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
- LOT n°7 : Assurance Flotte automobile attribué à la Société SMACL ASSURANCES, pour une prime annuelle de 33 480 €HT.
- LOT n°8 : Assurance Bris de machine au Groupement conjoint Cabinet HATREL et LETELLIER/MMA IARD, pour une prime annuelle de 4 310 €HT.

Dans le cadre de l'exécution du marché de services d'assurance, de nouvelles circonstances (hausse des cotisations demandée par l'assureur en janvier 2024 suite à la multiplication d'événements exceptionnels, majoration réglementaire de la garantie catastrophes naturelles, évolution de l'état de sinistralité nationale et du patrimoine du Syndicat) ont modifié le risque en cours de contrat concernant 5 lots.

Par conséquent, il convient de passer des avenants afin d'intégrer ces nouvelles dispositions dans les différents marchés.

Ainsi, la Commission d'Appel d'offres en date du mardi 03 juin 2025 a émis un avis favorable à la conclusion de 5 avenants dans les conditions suivantes :

- Lot n°1 : Société SMACL ASSURANCES, pour une prime annuelle de 5 256,13 €HT
- Lot n°3 : Société SMACL ASSURANCES, pour une prime annuelle de 2 626,19 €HT
- Lot n°5 : Société SMACL ASSURANCES, pour une prime annuelle de 1 293,36 €HT
- Lot n°7 : Société SMACL ASSURANCES, pour une prime annuelle de 47 502,90 €HT
- Lot n°8 : Cabinet HATREL et LETELLIER/MMA IARD, pour une prime annuelle de 5 185,30 €HT

Ces ajustements restent dans le cadre initial du marché de services d'assurances pour les besoins d'UNIVALOM et représentent une augmentation de 13,70 % du montant total initial des lots du marché.

Il est précisé que toutes les autres modalités des marchés seront réalisées selon les mêmes conditions que précédemment.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants n°1 des 5 lots relatifs aux marchés précités, joints en annexe de la présente délibération ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

